

Rappel des consignes de collecte et des consignes de tri des emballages !

Pour cette fin d'année 2023, nous vous rappelons quelques consignes pour une collecte sans encombre de vos bacs !

- Les bacs doivent être sortis la veille du jour du collecte car le prestataire est susceptible de passer à n'importe quel moment de la journée
- Les bacs doivent être rentrés une fois collectés
- Il est indispensable de positionner les bacs à environ 1 mètre de tout obstacle (poteau, voiture, mur, borne électrique, etc.)
- Les couvercles doivent être fermés afin d'éviter les envols
- Les bacs sont placés ouverture du couvercle côté rue
- Les bacs doivent être rassemblés par couleur en cas de regroupement
- Les bacs doivent être positionnés sur les marquages au sol lorsqu'ils sont présents.



Votre jour de collecte change peut-être pour l'année 2024 ! Vous recevrez le calendrier de collecte des déchets prochainement afin de connaître le jour de passage des camions.

Rappel des consignes de tri des emballages !

Tous les emballages se mettent dans le contenant jaune :

Les emballages vidés peuvent être aplatis mais surtout pas imbriqués les uns dans les autres.



Cartons et briques alimentaires



Bouteilles et flacons plastiques



Emballages métalliques



Tous les emballages plastiques



Barquettes polystyrène